

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 10 septembre 2018 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

M.	Marc Richard	Maire
M.	Éric Friolet, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Tony Côté, conseiller	district # 4
M.	Dave Simard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

À 19h00, le maire, Monsieur Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5855-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. Intention de la Municipalité d'Hébertville de conclure une entente de fourniture de services en gestion avec la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 20 août 2018 et de la séance extraordinaire du 27 août 2018
 - 3.C. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 20 août 2018 et de la séance extraordinaire du 27 août 2018
 - 3.D. Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance régulière du 20 août 2018 et de la séance extraordinaire du 27 août 2018

3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter

4. Résolutions

- 4.A. Dépôt de la 31^{ième} liste des nouveaux arrivants
- 4.B. Gratuité 2018-2019 Mont Lac-Vert pour les enfants d'âge scolaire - Niveau primaire
- 4.C. Fonds carrières et sablières 2019 - Règlement d'emprunt # 468-2015 rang Saint-Isidore
- 4.D. Contrat de déneigement 2018-2019 - Appel d'offres sur invitation
- 4.E. Adoption du règlement 506-2018 ayant pour objet l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exécution des travaux d'entretien dans le cours d'eau nommé « Décharge du lac en Cœur » à Hébertville
- 4.F. Adoption du règlement 507-2018 ayant pour objet l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exécution des travaux d'entretien dans la branche numéro 1 du cours d'eau nommé « Marc Desgagné » à Hébertville
- 4.G. Adoption du règlement 508-2018 ayant pour objet l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exécution des travaux d'entretien d'un cours d'eau intermittent du bassin versant de la Belle-rivière à Hébertville
- 4.H. Fourniture de services - Abrasif d'hiver 2018-2019

5. Correspondance

- 5.A. Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports - Programme de reconnaissance des Villages-relais du Québec

6. Loisirs et culture

- 6.A. Travaux de réfection Pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert - Certificat de paiement no 2
- 6.B. Travaux de réfection Pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert - Certificat de paiement final
- 6.C. Fabrication mobilier urbain - Autorisation d'achat
- 6.D. Association Québécoise des loisirs municipaux - Inscription au Congrès

7. Urbanisme

- 7.A. Camping municipal - Location d'espace pour l'entreposage de véhicules récréatifs
- 7.B. Demande de dérogation mineure - 600, rue Richard
- 7.C. Demande de permis de construction PIIA - 266 rue Turgeon

8. Dons - Subventions - Invitations

- 8.A. Duchesne Alma - Invitation au 16^{ième} souper-bénéfice de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean
- 8.B. Maison des greffés - Campagne de financement
- 8.C. Travail de milieu Secteur Sud - Invitation à un 5 à 7
- 8.D. Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Lancement annuel 2018

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles
11. Liste des comptes
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018

5856-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 20 août 2018 et de la séance extraordinaire du 27 août 2018.

3.C. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018

5857-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 20 août 2018 et de la séance extraordinaire du 27 août 2018, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018

Aucun commentaire soulevé.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Aucun document déposé.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. DÉPÔT DE LA 31^{IÈME} LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

5858-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

165	M. Patrice Guay	65, route d'Hébertville
166	M. Francis Gauthier	172, rue Potvin Sud
167	Mme Sylvie Rainville	65 chemin des Sables
168	Mme Sophie St-Laurent	147, chemin de la Montagne
169	Mme Manon Voyer	3845 chemin 52

D'accepter la 31^{ième} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

**4.B. GRATUITÉ 2018-2019 MONT LAC-VERT
POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE -
NIVEAU PRIMAIRE**

CONSIDÉRANT le succès que connaît cette offre auprès de tous les élèves de l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que cette politique favorise la pratique d'activités sportives et développe l'aptitude des jeunes pour les sports de glisse;

5859-2018

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder la gratuité d'un billet de saison 2018-2019 pour les sports de glisse (Hiver) au Mont Lac-Vert pour les enfants d'âge scolaire du niveau primaire de l'école Saint-Joseph d'Hébertville.

**4.C. FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES 2019 -
RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 468-2015**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang St-Isidore réalisés en 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) stipule qu'une municipalité dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection de ses voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE suivant le paragraphe 1 du deuxième alinéa de la disposition 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), les sommes versées audit fonds doivent être utilisées strictement à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances visées par l'article 78.2 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité d'Hébertville désire également adopter une résolution à tous les ans, en septembre avant le budget de l'année suivante, dans laquelle il affectera à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement tout ou partie des sommes que la municipalité aura accumulé au Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de ses voies publiques;

5860-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De prévoir au budget 2019 le remboursement en capital plus intérêts pour satisfaire aux exigences prévues au règlement 468-2015 à même le fonds carrières et sablières.

**4.D. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2018-2019 -
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

CONSIDÉRANT la nécessité d'aller en appel d'offres sur invitation relativement au déneigement de chemins, de trottoirs, de rues, de ruelles, de stationnements pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT les divers chemins, trottoirs, rues, ruelles, stationnements visés par le présent appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics relativement aux dispositions du devis d'appel d'offres;

5861-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale par intérim à faire un appel d'offres auprès d'un minimum de trois (3) entrepreneurs locaux ou des environs.

4.E. ADOPTION DU RÈGLEMENT 506-2018 AYANT POUR OBJET L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU NOMMÉ « DÉCHARGE DU LAC EN CŒUR » À HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires dans le cours d'eau nommé « Décharge du lac en Cœur » situé sur le territoire d'Hébertville;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 9 juillet 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 20 août 2018;

5862-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 506-2018, lequel décrète ce qui suit :

Article 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux d'entretien dans le cours d'eau nommé « Décharge du lac en Cœur » situé sur le territoire d'Hébertville

Article 2 Description et exécution des travaux

Tous les travaux seront exécutés conformément à la Politique de gestion des cours d'eau municipaux

de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et aux plans et devis préparés par le Groupe Multiconseil agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean-Est.

La carte jointe au présent règlement illustre la section devant recevoir les travaux.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.

4.F. ADOPTION DU RÈGLEMENT 507-2018 AYANT POUR OBJET L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LA BRANCHE NUMÉRO 1 DU COURS D'EAU NOMMÉ « MARC DESGAGNÉ » À HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires dans la branche numéro 1 du cours d'eau nommé « Marc Desgagné » à Hébertville;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 9 juillet 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 20 août 2018;

5863-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 507-2018, lequel décrète ce qui suit :

Article 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux d'entretien dans la branche numéro 1 du cours d'eau nommé « Marc Desgagné » à Hébertville.

Article 2 Description et exécution des travaux

Tous les travaux seront exécutés conformément à la Politique de gestion des cours d'eau municipaux de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et aux plans et devis préparés par le Groupe Multiconseil agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean-Est.

La carte jointe au présent règlement illustre la section devant recevoir les travaux.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.

**4.G. ADOPTION DU RÈGLEMENT 508-2018
AYANT POUR OBJET L'IMPOSITION D'UNE
TAXE SPÉCIALE POUR L'EXÉCUTION DES
TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UN COURS
D'EAU INTERMITTENT DU BASSIN VERSANT
DE LA BELLE-RIVIÈRE À HÉBERTVILLE**

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux de remise à ciel ouvert sont nécessaires dans un cours d'eau intermittent du bassin versant de la Belle-Rivière à Hébertville;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 9 juillet 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 20 août 2018;

5864-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 508-2018, lequel décrète ce qui suit :

Article 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux d'aménagement, soit la remise à ciel ouvert et l'enrochement de la partie située en aval du rang Belle-Rivière d'un cours d'eau intermittent du bassin versant de la Belle-Rivière à Hébertville.

Article 2 Localisation du cours d'eau intermittent

Le cours d'eau intermittent a son origine aux coordonnées 48 26' 10,3'' et 71 43' 24,8'' et coule vers le sud-est jusqu'à son embouchure avec un second cours d'eau intermittent aux coordonnées 48 26' 9,7'' et -71 43' 42,5''.

La carte jointe au présent règlement illustre la section devant recevoir les travaux.

Article 3 Description et exécution des travaux

Tous les travaux seront exécutés conformément la Politique de gestion de cours d'eau municipaux de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et aux plans et devis préparés par l'ingénieur. Ces plans et devis font partie intégrante du présent règlement.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.

4.H. FOURNITURE DE SERVICES - ABRASIF D'HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT les prix soumis par l'entreprise Sel Warwick inc. pour l'achat de sel à déglacage pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT le coût de 99 \$ la tonne métrique livrée à Hébertville proposé par Sel Warwick;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des travaux publics quant à la quantité et la qualité de l'abrasif épandu à l'hiver 2017-2018;

5865-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'approximativement 170 tonnes de sel à déglacage pour la saison 2018-2019 chez Sel Warwick, selon l'offre de prix # 044-957, au coût de 99 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables. La surcharge de carburant est incluse et le tout sera livré à Hébertville.

5. CORRESPONDANCE

5.A. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉ)- PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC

Le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports informe la Municipalité qu'il a demandé au Ministère de procéder à certains allègements au sein du Programme de reconnaissance des Villages-relais du Québec.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. TRAVAUX DE RÉFECTION PAVILLON D'ACCUEIL DU MONT LAC-VERT - CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 2

CONSIDÉRANT la résolution 5720-2018, pour l'octroi du contrat de remplacement du revêtement extérieur du pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert à *Les Constructions Trépanier Brown*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux au pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués sont à la satisfaction du surveillant de chantier et que le certificat de paiement no 2 a été émis;

5866-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny appuyé par le conseiller M. Éric Friolet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement d'un montant de 27 595,79 \$ taxes incluses à l'entrepreneur *Les Constructions Trépanier Brown* tel que recommandé par le surveillant de chantier de la Firme Éric Painchaud architectes et associés inc. Le tout sera défrayé à même le fonds du règlement 475-2015.

**6.B. TRAVAUX DE RÉFECTION PAVILLON
D'ACCUEIL DU MONT LAC-VERT - CERTIFICAT
DE PAIEMENT FINAL**

CONSIDÉRANT la résolution 5720-2018, pour l'octroi du contrat de remplacement du revêtement extérieur du pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert à *Les Constructions Trépanier Brown*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux au pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués sont à la satisfaction du surveillant de chantier et qu'un certificat de fin de travaux a été émis;

5867-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny appuyé par le conseiller M. Éric Friolet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement d'un montant de 12 001,79 \$ taxes incluses à l'entrepreneur *Les Constructions Trépanier Brown* tel que recommandé par le surveillant de chantier de la Firme Éric Painchaud architectes et associés inc. Le tout sera défrayé à même le fonds du règlement 475-2015.

**6.C. FABRICATION MOBILIER URBAIN -
AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de la plaine verte et l'amélioration des infrastructures occasionnent un accroissement de l'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE les structures urbaines telles que poubelles, tables et bancs contribuent au confort des utilisateurs et à la propreté des lieux;

5868-2018

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de matériel pour la confection en régie interne de tables, bancs et poubelles pour un montant de 1 000 \$.

**6.D. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS
MUNICIPAUX - INSCRIPTION AU CONGRÈS**

CONSIDÉRANT QUE du 2 au 5 octobre 2018 se tiendra le congrès annuel de l'Association Québécoise des Loisirs municipaux, à Québec;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires pour l'inscription à ce congrès;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

5869-2018

D'autoriser la technicienne en loisir à participer à ce congrès au coût de 455 \$ et d'en défrayer tous les coûts afférents.

7. URBANISME

7.A. CAMPING MUNICIPAL - LOCATION D'ESPACE POUR L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT QUE des propriétés à Hébertville entreposaient plus d'un véhicule de camping;

CONSIDÉRANT QUE des avis ont été envoyés aux propriétaires en 2015-2016 afin de les informer que cette pratique contrevenait à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens de la Municipalité devront trouver un nouvel emplacement pour entreposer leur véhicule récréatif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un camping et que celui-ci a 21 terrains journaliers disponibles entre le 15 septembre et le 15 mai de chaque année;

5870-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'entreposage de véhicules récréatifs au camping municipal entre le 15 septembre et le 15 mai de chaque année aux conditions suivantes :

- Le propriétaire du véhicule de camping doit être un résident d'Hébertville en nous fournissant une copie de son permis de conduire;
- Le propriétaire doit fournir une preuve que le véhicule de camping est assuré ainsi qu'une copie de l'immatriculation de celui-ci;
- Les bonbonnes de propane ainsi que la batterie des véhicules doivent avoir été enlevées lors du remisage;
- Les frais d'entreposage de 85 \$, taxes incluses soient payés.

7.B. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 600 RUE RICHARD

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

5871-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au

600, rue Richard à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser la distance de la résidence par rapport à la limite de l'emprise de la rue Turgeon qui est à 5,36m alors que la norme est de 10m. La dérogation mineure vise également à régulariser la distance de la voie d'accès ouest de l'intersection qui est située à 3,19m, alors que la norme est établie à 10m.

7.C. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) - 266 RUE TURGEON

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 266, rue Turgeon est située à l'intérieur du périmètre établi par le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite mettre en valeur la propriété en restaurant le bâtiment principal afin de redonner l'aspect extérieur d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait préparer des plans par le Service d'aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale (SARP);

5872-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux de construction et de restauration au 266, rue Turgeon, tel que présenté sur les plans du SARP datés du 4 septembre 2018 portant le no de dossier 2792 et conformément au règlement de zonage no.364-2004.

Ces travaux consistent à :

- Démolition de la verrière en façade avant. Seulement une section sera conservée sur la façade latérale gauche;
- Intégration de nouveaux éléments de galeries (poteaux et barrotins tourins, aisseliers);
- Nouveau revêtement de bois sur la section du rez-de-chaussée (actuellement en contreplaqué);
- Nouvelles portes en bois et intégration d'une nouvelle fenêtre au rez-de-chaussée;
- Nouveau revêtement de toiture en façade seulement;
- Trois nouvelles lucarnes à deux versants;
- Nouvel agencement de couleurs, selon une des quatre propositions du SARP.

8. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

5873-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales :

8.A. DUCHESNE ALMA - INVITATION AU 16^{IÈME} SOUPER-BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Duchesne Alma invite la Municipalité au 16^{ième} souper-bénéfice de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean. Ce souper aura lieu le vendredi 26 octobre 2018, à 18h au Centre des congrès de l'Hôtel Universel d'Alma. L'achat de deux billets est autorisé au montant de 110 \$ chacun.

8.B. MAISON DES GREFFÉS - CAMPAGNE DE FINANCEMENT

L'organisme invite la Municipalité à un souper spaghetti avec spectacle qui se tiendra au Pavillon Wilbrod-Dufour, le 2 novembre prochain. Un montant de 100 \$ est autorisé.

8.C. TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD - INVITATION À UN 5 À 7

L'organisme invite la Municipalité à un 5 à 7 qui se tiendra le mercredi 26 septembre 2018 à 17h00, au restaurant de l'Hôtel de Ville de Desbiens. M. Yves Rossignol est désigné pour y assister.

8.D. RÉSEAU BIBLIO DU SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN - LANCEMENT ANNUEL 2018

Le Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean invite la Municipalité au lancement annuel 2018, qui se tiendra le 20 septembre 2018, dans les locaux de Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mme Éliane Champigny est désignée pour y assister.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- Comité des travaux publics
- Comité des ressources humaines
- Conseil d'administration du Havre Curé-Hébert
- Séance extraordinaire du Conseil
- Rencontre avec un citoyen du chemin de la Montagne concernant les travaux de nettoyage suite à la tornade de juin 2017

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Réunion Maison des jeunes la Zone
- Comité des ressources humaines

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Rencontre avec un citoyen du chemin de la Montagne concernant les travaux de nettoyage suite à la tornade de juin 2017
- Séance extraordinaire du Conseil
- Conseil régional de l'environnement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)
- Comité des ressources humaines

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Rencontre au Mont Lac-Vert avec Mme Sandra Fortin et Mme Jessica Girard pour le party corporatif des fêtes
- Rencontre avec le comité des bénévoles de la patrouille du Mont Lac-Vert avec Mme Manon Côté et M. Serge Fournier
- Conseil d'administratin de Gestion récréotoristique du Mont Lac-Vert
- Séance extraordinaire du Conseil
- Comité des finances

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté à la rencontre suivante :

- Séance extraordinaire du Conseil

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance extraordinaire du Conseil
- Comité des travaux publics
- Comité des finances
- Comité consultatif d'urbanisme

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Fête des récoltes à St-Gédéon
- Présidé la séance extraordinaire du Conseil
- Plénier de la MRC de Lac-Saint-Jean- Est
- Séance extraordinaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Différentes rencontres au bureau du maire
- Suivi de dossiers avec la direction générale

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE DE CONCLURE UNE ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION AVEC LA VILLE DE METABETCHOUAN-LAC-A-LA-CROIX

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées le 3 juillet 2017 par la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et la municipalité d'Hébertville et qui confirment la volonté des conseils municipaux de conclure une entente de fourniture de services de gestion;

CONSIDÉRANT QU'avec l'appui du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) diverses rencontres sur l'analyse de la faisabilité de conclure une telle entente ont eu lieu;

CONSIDÉRANT QU'un document de réflexion sur la mise en commun de certaines tâches de gestion municipale a été préparé et déposé lors d'une rencontre tenue le 10 janvier 2018 en présence des membres du conseil municipal de la ville de

Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, de la municipalité d'Hébertville et des représentants du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation d'une étude de faisabilité au montant de 43 076 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des impacts d'une entente de services sur les effectifs entre la ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix et la municipalité d'Hébertville sera déposée sous peu;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments ciblés pour la mise en œuvre de l'entente sont cruciaux pour la réussite de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le défi est d'uniformiser l'ensemble des procédures et des manières de faire;

5874-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville confirme son intention de poursuivre les réflexions sur la signature d'une entente de fourniture de services en gestion avec la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte le mandat à titre d'organisme responsable et autorise Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale à déposer auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal - année 2018-2019

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

11. LISTE DES COMPTES

11.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

5875-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 158 207,55 \$.

11.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

5876-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 43 822,56 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Règlements 506-2018,507-2018 et 508-2018; précisions demandées sur la taxe imposée et la nature des travaux
- Des précisions sur les coûts de livraison de l'abrasif d'hiver
- La portée de l'aide financière octroyée par le MAMOT relativement à l'entente de fournitures de services intermunicipale avec Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Le coût du mandat pour l'analyse du regroupement intermunicipal pour les casernes du secteur sud
- Retour sur le rapport du maire : précisions quant aux coûts des projets réalisés en 2017
- Interrogation sur la tenue de l'édition 2018 de la Montée des Héros au Club Dorval d'Alma
- Rémunération des élus
- Coalition des associations de villégiature
- Réfection de la route collectrice entre Hébertville et Hébertville-Station
- D'où proviennent les soumissionnaires invités pour le contrat de déneigement 2018-2019
- Location du camion de voirie d'Hébertville-Station
- L'intention de la Municipalité de conclure une entente de fournitures de services intermunicipale avec Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est saluée.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Mme Éliane Champigny propose de lever l'assemblée, à 19h50.

MARC RICHARD
MAIRE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM